

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012  
DELIBERATION N°2012-77

**OBJET : Compte-rendu du Conseil scientifique du 4 décembre 2012.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

**D'APPROUVER à l'unanimité** les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil scientifique lors de sa séance du 4 décembre 2012.

Fait à Tours, le 20 décembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT